



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38100), dans un ensemble immobilier situé 56 avenue Jeanne d'Arc,

Un APPARTEMENT en copropriété, situé au 1^{er} étage, d'une superficie de 70,06 m².

(Cadastré section DE n°275 et plus particulièrement le lot n°4)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 21 OCTOBRE 2025 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le Jeudi 9 Octobre 2025 de 15 heures à 16 heures
par le ministère de l'Office SED LEX, commissaires de justice à GRENOBLE**

MISE A PRIX : 55.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 5.500 €

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE PERCE NEIGE situé 56 avenue Jeanne d'Arc 38100 GRENOBLE, représenté par son syndic en exercice l'agence FONCIA ALPES DAUPHINE dont le siège social est situé 15 rue Lesdiguières 38000 GRENOBLE pris en son agence AGC IMMO, SAS, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 753 211 531, dont le siège social est situé 35 rue des Déportés du 11 Novembre 1943 38100 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat, **Maître David ROGUET**, avocat associé de la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA- BASTILLE AVOCATS**, Avocat au Barreau de GRENOBLE, dont le siège social est 10 Avenue Alsace Lorraine – 38000 GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38100), dans un ensemble immobilier dénommé LE PERCE NEIGE situé 56 avenue Jeanne d'Arc 38100 GRENOBLE, cadastré section DE n°275 et plus particulièrement le lot n°4.

- Lot n°4 : un appartement de cinq pièces et les 545/10000èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître David ROGUET, avocat associé de la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA- BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 17 Février 2025.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 55.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 5.500 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat

www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.